

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué (8 mars 2022) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

**PRESENTS** : Mrs BERNARD D – COMPAN – DUTREUIL – TANCHAUD - CANONNE – BERNARD L - Mmes - GOMBAUD - GACHET – HERAUD - VIDAL.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BERNARD Ch. (Pouvoir à M. BERNARD D) - Mme GAUDIN (Pouvoir Mme Maryse GOMBAUD) - M. PAUMET (Pouvoir M COMPAN Bernard) – M. DRILLAUD A.

Monsieur Philippe DUTREUIL a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 28 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**PROJET LOTISSEMENT PRIVE**

Présence de Monsieur BOYER du Service Urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge pour cette délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de lotissement privé situé sur une partie de la parcelle ZL 20 L'Enclouse de Saint Quantin qui sera accessible par la Rue de la Belotrie et l'Impasse du Perroquet.

Après délibération des membres du Conseil Municipal, un accord de principe favorable est donné sur ce projet.

Une convention sera rédigée entre le lotisseur et la commune afin de définir les modalités de la confection des espaces communs (voiries, réseaux, trottoirs, espaces de stationnement...) afin d'envisager une éventuelle rétrocession de la voirie à la commune, par délibération, une fois les travaux achevés.

Concernant l'aménagement de la voirie, celle-ci devra être adaptée au passage des convois agricole notamment la Rue de la Belotrie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette procédure et mandate Monsieur le Maire pour proposer la réalisation de cette convention et de la contresigner avec le pétitionnaire.

Il est évoqué :

L'aménagement des espaces verts et notamment la protection des habitations par rapport à l'activité agricole. Les arbres à hautes tiges ne sont pas souhaités dans l'aménagement paysager à cause de la déformation par les racines de la voirie et des murettes.

L'écoulement des eaux du lotissement se fera par la pose de plaques quadrillées au sol.

Le lotissement ne bénéficie pas d'un assainissement collectif donc l'aménagement sera de l'assainissement individuel ou micro station.

**DEVIS ECLARIAGE PUBLIC POUR LES VILLAGES DE CABINET ET DES BOUTAUDIERES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis d'aménagement d'éclairage public à Cabinet. Le devis se monte à 2 291€37. Restant à charge de la commune 1 145€68.

Pour le village des Boutaudières le devis se monte à 560€63. Reste à charge commune 280€31.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Un devis est demandé pour l'éclairage public au coin du cimetière.

### **ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à des acquisitions de terrains et donc de nouvelles constructions, à savoir :

- Parcelle B 1377 William CANONNE 11 rue de la Belotrie.
- Parcelle D 83 (EURL DE LA TERRE A LA PIERRE) 6 route de Saujon.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

### **DONS POUR L'UKRAINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à la solidarité de l'Association des Maires de France et La Protection Civile pour apporter son soutien à la population Ukrainienne. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Un compte solidarité est ouvert.

Le Conseil Municipal décide de verser 500,00 € à l'Association des Maires de France.

Cette dépense sera prévue au compte 6713.

### **DESIGNATION DELEGUES NUMERIQUES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge concernant la mise en place d'un service de Conseiller Numérique sur le territoire.

Une commission sera mise en place et chaque commune pourra y être représentée.

De ce fait, le Conseil Municipal désigne :

Mme Christelle BERNARD comme référente titulaire.

Mme Sonia VIDAL comme référente suppléante.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant au 1<sup>er</sup> avril 2022 :

<b>CADRE OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</b>
<b><i>Filière Administrative</i></b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	01	35H
Adjoint administratif en contrat aidé		01	20 H
<b><i>Filière Technique</i></b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (entretien bâtiment et espaces verts)	C	01	35 H
Adjoint technique (cantine)	C	01	19H
Adjoint technique (entretien voirie)	C	01	20 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 64.

**DEMANDE DE M. PERAUD ET MME HUBERT**

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. PERAUD et Mme HUBERT riverains rue de la Bassetrie. Ils souhaitent que la commune mette en place un panneau « Attention Chevaux ». Un devis sera demandé auprès de la Communauté de Communes.

**PERMANENCES ELECTORALES**

L'assemblée constitue les permanences pour le bureau de vote Présidentiel du 10 avril 2022.

**PHOTO DU COLUMBARIUM**

Madame Maryse GOMBAUD présente des photos du nouveau columbarium et informe que les plaques du Jardin du Souvenir vont être gravées par l'Entreprise Renaud Belot. Il est évoqué la révision des tarifs du columbarium. Cette décision sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

**OCTOBRE ROSE**

Dans le cadre du prochain « Octobre Rose », la Communauté de Commune souhaite organiser un marché de productrices, créatrices et entrepreneuses ainsi qu'une randonnée santé. Les bénéfices de cette journée mettant les femmes à l'honneur seront reversés à une association. Madame Maryse GOMBAUD a par conséquent transmis la liste des femmes entrepreneuses de la commune susceptibles de pouvoir participer à cette manifestation.

La séance a été clôturée à 23h00

Le Maire,

Dominique BERNARD